

0861223M  
ACADEMIE DE POITIERS  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE PILOTE INNOVANT INTERNATIONAL  
RUE TELEPORT 5  
86130 JAUNAY MARIGNY  
Tel : 0549620575

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 3  
Numéro d'enregistrement : 39  
Année scolaire : 2019-2020  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 05/02/2020  
Réuni le : 13/02/2020  
Sous la présidence de : Pierre-Emmanuel Raffi  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à ÎLE D'OLERON , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui                      Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage facultatif sur l'île d'Oléron qui se déroulera du 29 mars 2020 au 30 mars 2020 inclus. Ce voyage concernera 27 élèves et 3 accompagnateurs. Le conseil d'administration arrête la participation financière à 150.00 par participant.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	23
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	2
Blancs :	0
Nuls :	0

**Dém'Act**

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Raffi

Prénom : Pierre-Emmanuel

Signé le: 17/02/2020 19:14:57

LYCEE PILOTE INNOVANT INTERNATIONAL  
 86130 JAUNAY MARIGNY  
 RNE 0861223M

**PROJET DE VOYAGE FACULTATIF - DESTINATION : ILE D'OLERON**

**Du 29 mars 2020 au 30 mars 2020**

<b>EFFECTIF DES ELEVES = 27</b>							
<b>DEPENSES</b>	<b>Effectif</b>	<b>Montant</b>	<b>Total</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Effectif</b>	<b>Montant</b>	<b>Total</b>
Transport	27	55,00	1 485,00	Participation des familles	27	150,00	4 050,00
Hébergement	27	75,00	2 025,00	Autres participations à préciser :			
Visites	27	20,00	540,00				
Autres dépenses à préciser :							
Régie							
<b>TOTAL DEPENSES</b>			<b>4 050,00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>			<b>4 050,00</b>
<b>EFFECTIF DES ACCOMPAGNATEURS = 3</b>							
<b>DEPENSES</b>	<b>Effectif</b>	<b>Montant</b>	<b>Total</b>	<b>RECETTES</b>			
Transport	3	55,00	165,00				
Hébergement	3	75,00	225,00	Participation LP21			450,00
Visites	3	20,00	60,00				
Autres dépenses à préciser :							
Régie							
<b>TOTAL DEPENSES</b>			<b>450,00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>			<b>450,00</b>
<b>MONTANT TOTAL</b>			<b>4 500,00</b>	<b>MONTANT TOTAL</b>			<b>4 500,00</b>

0861223M  
ACADEMIE DE POITIERS  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE PILOTE INNOVANT INTERNATIONAL  
RUE TELEPORT 5  
86130 JAUNAY MARIGNY  
Tel : 0549620575

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Répartition subvention fonds sociaux de l'Etat

Numéro de séance : 3  
Numéro d'enregistrement : 40  
Année scolaire : 2019-2020  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 05/02/2020  
Réuni le : 13/02/2020  
Sous la présidence de : Pierre-Emmanuel Raffi  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve l'affectation de la subvention globalisée de fonds sociaux 2019 de l'Etat.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Fonds sociaux Etat 2019 : Le conseil d'administration approuve l'affectation de la subvention globalisée de fonds sociaux 2019 d'un montant de 1 370.00 € en totalité sur le Fonds Social Lycéen.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

**Dém'Act**

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Raffi  
Prénom : Pierre-Emmanuel  
Signé le: 17/02/2020 19:15:00

académie  
Poitiers

RÉGION ACADÉMIQUE  
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

**Division du  
Budget  
académique et  
de la gestion  
prévisionnelle**

**DIBAG4**

Affaire suivie par  
Elisabeth VIGNER  
Téléphone  
05 16 52 62 18  
Mél.  
Elisabeth.vigner@ac-  
poitiers.fr

Adresse postale  
22, rue Guillaume  
VII Le Troubadour  
CS 40625  
86022 Poitiers

La rectrice de l'académie de Poitiers  
chancelière des universités

à

LGT Pilote Innovant International  
Teleport 5 - BP 47  
86130Jaunay Clan

Poitiers, le 19 décembre 2019

**OBJET : subvention « Fonds sociaux » 2019 - BOP 230**

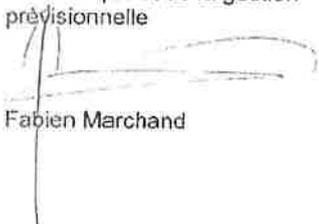
Je vous informe que, compte tenu des crédits disponibles dans le budget académique,  
une subvention d'un montant de :

**1 370 €**

est attribuée à votre établissement au titre des fonds sociaux.

Il s'agit d'une subvention globalisée, que vous pouvez utiliser aussi bien au titre du  
fonds social lycéen que du fonds cantine ; je vous demande de veiller scrupuleusement  
à la comptabilisation des dépenses **sur le code activité correspondant à la nature  
du fonds attribué** (16FS- ou 16FSC) ; en particulier, les dépenses d'hébergement  
doivent être imputées sur le fonds cantine.

Pour la rectrice et par délégation  
Le chef de la Division du Budget  
académique et de la gestion  
prévisionnelle

  
Fabien Marchand

0861223M  
ACADEMIE DE POITIERS  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE PILOTE INNOVANT INTERNATIONAL  
RUE TELEPORT 5  
86130 JAUNAY MARIGNY  
Tel : 0549620575

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 3  
Numéro d'enregistrement : 41  
Année scolaire : 2019-2020  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 05/02/2020  
Réuni le : 13/02/2020  
Sous la présidence de : Pierre-Emmanuel Raffi  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du 27/02/2020

**Sur la :**

[X] 1<sup>e</sup> proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;  
[ ] 2<sup>e</sup> proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

DGH 2020-2021: sur proposition du chef d'établissement, la répartition de la dotation horaire globale, est soumise au vote à hauteur de 777 heures, conformément au document joint.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	22
Pour :	4
Contre :	18
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

**Dém'Act**

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Raffi  
Prénom : Pierre-Emmanuel  
Signé le: 17/02/2020 19:15:02

Tableau de répartition des moyens en préparation de la rentrée 2020 - LP2I

Discipline	Total discipline	Besoins	HSA	Total divers	
Philo	27	29,00	2,00	2	Création d'un bloc de moyens provisoire de 9h
Fçais	71,4	79,00	7,60	5,5	Création d'un bloc de moyens provisoire de 6h. Deux professeurs à temps partiel,
	12	12,00	0,00	0	
Maths	81	92,25	11,25	6,25	Mise en place d'un complément de service donné de 12h.
LV1 Ang,	76,5	83,90	7,40	7,65	Création d'un bloc de moyens provisoire de 9h pour implantation d'un poste de stagiaire.
All	18	20,00	2,00	1	Suppression d'un poste qui assurait 4h cette année
ESP	31	35,00	4,00	2,25	Création d'un bloc de moyens provisoire de 6h
chinois	9	10,10	1,10	0,6	Création d'un bloc de moyens provisoire de 9h
H/G - E C	77,4	85,75	8,35	4,25	Création d'un bloc de moyens provisoire de 21h
Scien Eco	33	36,50	3,50	2	Création d'un bloc de moyens provisoire de 15h
PHYS-CHIMIE	66	72,50	6,50	4	Suppression d'un poste qui assurait 6h cette année et suppression d'un poste qui assurait des heures en BTS SNIR (départ en retraite) pour le remplacer par des heures en Sciences de l'ingénieur.
PHYS APPLIQUEE	18	18,25	0,25	4,25	Suppression de deux postes de physique appliquée en lien avec la fermeture du BTS CIRA dont l'un était vacant (retraite).
S.V.T.	39	42,20	3,20	2,2	Création d'un bloc de moyens provisoire de 6h. Neutralisation pour un an du poste spécifique vacant.
A.P.	18	20,80	2,80	1,3	Création d'un bloc de moyens provisoire de 3h
Scien ing	88,5	99,75	11,25	17,25	Suppression d'un poste en prébac de Sciences de l'ingénieur avec une reconversion professionnelle. Mise en place d'un complément de service donné de 10,5h, Création d'un bloc de moyens provisoire de 15h pour le BTS SNIR.
EPS	37	40,00	3,00	0	Publication du poste spécifique vacant.
<b>Total</b>	<b>702,8</b>	<b>777,00</b>	<b>74,2</b>		
		<b>0</b>	<b>0</b>		
Total	702,8	777	74,2		
dotation	703	777	74		